



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéfices

Question écrite n° 95808

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le pouvoir d'achat des salariés. En effet, lors d'un entretien à la télévision le 5 février 2009, le président de la République avait proposé une répartition des bénéfices des entreprises en trois tiers : un pour les salariés, un pour les actionnaires et le dernier pour l'investissement. Mais le rapport issu des travaux de la mission présidée par le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, remis au président de la République en mai 2009, indique que seulement 7 % du profit des sociétés non financières sont affectés à la participation et l'intéressement, 36 % au revenu du capital et 57 % aux investissements. La réalité apparaît très éloignée de la règle des trois tiers appelée de ses vœux par le président de la République. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer une meilleure répartition de profits dans les entreprises, à moins que les déclarations du président de la République ne soient qu'un simple effet de communication, sans aucun rapport avec la réalité et destinées à masquer la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95808

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13444

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)